



Le Groupe
Conseil communal
Ville de Namur

Inscription d'un point complémentaire – Conseil communal du 18 février 2025

Madame la Bourgmestre ff,
Madame la Directrice générale,

Conformément aux dispositions du Code de la Démocratie Locale et du règlement d'ordre intérieur, je sollicite l'inscription à l'ordre du jour du prochain Conseil communal du 18 février 2025, le point suivant :

Circulation fortement perturbée depuis 2 ans au cœur du village de Vedrin, rue de la Sitrée

Monsieur le Président,
Madame la Bourgmestre ff,
Mesdames et Messieurs les membres du Collège communal,

Depuis bientôt deux ans, la rue de la Sitrée, au cœur du village de Vedrin, est barrée à la circulation en raison du risque d'éboulement d'un mur privé de quatre mètres de haut. La fermeture de cette voirie, décidée par arrêté communal en avril 2023, était une mesure nécessaire pour garantir la sécurité des habitantes et habitants et des usagères et usagers. Cependant, les riverains, ainsi que l'ensemble des citoyens de Namur, s'interrogent aujourd'hui sur la lenteur de la résolution de cette problématique et sur la réouverture tant attendue de cette rue.

Les échanges entre le propriétaire du mur et la Ville ont débuté dès 2023 et un premier chantier de stabilisation a été amorcé, mais sans garantir une sécurisation complète du site. Un rapport d'expert en novembre 2023 a précisé les mesures à mettre en œuvre, et il a fallu attendre plusieurs mois pour qu'un consensus soit trouvé sur la nature des travaux. Un entrepreneur a été désigné en juin 2024, mais le chantier n'a réellement progressé qu'en fin d'année en raison de contraintes météorologiques et d'un agenda chargé. À ce jour, le talutage a été réalisé et la pression exercée sur le mur semble réduite, bien que la rue reste encore fermée en attendant les dernières vérifications.

Face à cette situation qui s'éternise, je souhaite interpeller la majorité sur plusieurs points :

- Quels sont les délais précis pour les ultimes vérifications par les services communaux et la réouverture effective de la rue de la Sitrée ?

- Comment expliquer que cette situation ait nécessité près de deux ans pour aboutir à une solution, alors que le danger avait été identifié dès le début ?
- Quelles leçons la Ville tire-t-elle de cet incident afin d'éviter que des situations similaires ne prennent autant de temps à se résoudre à l'avenir ?
- Quels moyens peuvent être mis en œuvre pour accélérer l'instruction de tels dossiers en matière de sécurité et de voirie ?
- Une communication plus régulière et plus transparente envers les riverains a-t-elle été envisagée pour éviter leur frustration légitime face à ce long délai?

Les habitants de Vedrin, mais aussi les nombreux usagers de cette rue, attendent des réponses claires et une action rapide afin de rétablir la libre circulation et la sérénité dans leur quartier.

Je vous remercie pour les réponses.

Eliane TILLIEUX,
Conseillère communale

Conseil communal du 18 février 2025



Réponse de la Bourgmestre ff Charlotte Bazelaire, à la question de
Mme Eliane TILLIEUX, Conseillère communale PS

Circulation fortement perturbée depuis 2 ans au cœur du village de Vedrin, rue de la Sitrée

Madame la Conseillère,

Merci pour votre question relative à cette situation qui impacte la mobilité à Vedrin depuis de nombreux mois.

Ce dossier a clairement pris trop de temps pour trouver son épilogue. Lorsque le Bourgmestre Maxime Prévot a pris son premier arrêté en 2023, nous étions loin d'imaginer qu'en février 2025, la rue de la Sitrée serait toujours fermée.

Je m'autorise aujourd'hui à utiliser le passé composé, car ce dossier a enfin trouvé son issue ! Cet après-midi, nous avons reçu l'avis officiel de l'ingénieur en stabilité mandaté par la Ville, nous assurant que la voirie peut être rouverte à la circulation. La pression exercée par les terres sur le mur a bien été supprimée et ne constitue plus un risque de déstabilisation. La circulation peut donc être rétablie !

Nous avons immédiatement pris contact avec les services communaux, qui vont activer les procédures nécessaires pour permettre le retour à la normale dès demain.

Contexte et explication du blocage

L'expert mandaté par la Ville avait constaté que le mur en question subissait une pression importante des terres situées derrière lui, ce qui faisait peser un risque de chute sur la voirie. Étant donné que ce mur mesure quatre mètres de haut, son effondrement aurait bloqué toute la largeur de la rue de la Sitrée.

Pourquoi cela a-t-il pris autant de temps ?

Il était impensable de se contenter d'installer des échafaudages permanents en appui sur la voie publique. La solution devait venir de l'intérieur de la propriété privée. Après plusieurs échanges (mails, rapports d'experts, mises en demeure, réunions sur place avec le propriétaire du mur), une solution a été retenue :

- Talutage : Retrait des terres situées derrière le mur sur plus d'un mètre de haut.
- Nivellement du terrain en pente douce (pour éviter la pression sur le mur).
- Renforcement du mur par l'intérieur.

Ces travaux ont enfin pu être réalisés il y a quelques jours.

Pourquoi un tel retard ?

Bien que le risque ait été identifié rapidement, l'analyse des solutions et leur mise en œuvre ont pris énormément de temps. Plusieurs questions ont dû être tranchées :

- Quelle était la meilleure solution technique ?
- Qui devait intervenir et à quel coût ?
- Quel calendrier pouvait être suivi ?

Ces décisions ne relevaient pas de la Ville, car il s'agissait d'un chantier privé. Nous avons donc subi cette situation sans avoir de réel levier d'action, ce qui a prolongé les désagréments pour les riverains.

Les travaux étant désormais terminés, il était primordial de s'assurer de leur conformité et de l'élimination totale du risque.

Une réouverture imminente

Bien que nous espérions une validation rapide, la procédure a pris du retard. Une inspection sur site a eu lieu la semaine dernière, et j'ai multiplié les interventions auprès des différents intervenants pour accélérer la réception des rapports et attestations nécessaires à la réouverture de la voirie.

Pour anticiper cette réouverture, nous avons déjà demandé aux services de la Ville de :

- Lever l'arrêté de police.
- Retirer les panneaux de déviation et les blocs de béton ("Lego").
- Nettoyer la rue de la Sitrée.
- Vérifier les dommages causés aux voiries avoisinantes et planifier d'éventuelles réparations.
- Assurer une communication claire sur le retour à la normale.

Depuis cet après-midi, mon cabinet suit activement l'exécution de ces mesures, et je remercie déjà les services communaux pour leur réactivité.

Tirer les leçons de cette situation

Ce dossier a mis en évidence des pistes d'amélioration pour la gestion de ce type de crise à l'avenir. Nous allons donc :

- Clarifier les missions des experts mandatés par la Ville et par les citoyens pour éviter toute confusion.
- Assurer une communication régulière avec les riverains des rues impactées.
- Renforcer le contrôle du balisage et des panneaux directionnels.
- Organiser des contrôles de police pour sanctionner les infractions (rues mises à sens unique, limitations de vitesse...).
- Mettre à jour les systèmes GPS pour éviter que les automobilistes ne soient dirigés vers des routes fermées.
- Garantir la continuité des services publics (ramassage des déchets, transports...).

Nous avons également ouvert un dossier d'étude pour limiter la vitesse à 30 km/h dans la rue de la Sitrée, une voirie étroite sans trottoirs ni piste cyclable, ce qui représente un risque accru pour les usagers faibles.

Une communication à améliorer

Nous n'avons aucune alternative aux déviations mises en place. Cependant, le manque de communication a rendu la situation plus difficile à vivre pour les riverains. Comme l'a reconnu le Bourgmestre Maxime Prévot, une meilleure information aurait facilité l'acceptation de ces mesures.

Ce dossier doit nous servir de leçon. Il est inacceptable que des citoyens subissent durablement une situation dont la résolution, bien que complexe, n'était pas insurmontable.

Nous restons pleinement mobilisés pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise et je savoure particulièrement ce dénouement. Je remercie par ailleurs les intervenants d'avoir entendu nos demandes de conciliation pour faire avancer et clôturer les choses.

Charlotte BAZELAIRE